



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Améliorer le taux de survie après un arrêt cardiaque

Question écrite n° 11285

Texte de la question

M. Benjamin Dirx attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité d'améliorer le taux de survie en France après un arrêt cardiaque. Le dimanche 27 août 2023, un groupe international d'experts a publié, dans la revue « The Lancet », une série de recommandations afin de prévenir les décès après un arrêt cardiaque soudain. Selon une extrapolation, à l'échelle nationale, des données du registre du centre d'expertise mort subite de l'hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP) et publiée par le journal « Le Monde » dans un article du 28 août 2023, les arrêts du cœur causent environ 40 000 décès par an. À lire les conclusions des experts, « le taux de survie à un arrêt cardiaque extrahospitalier reste inférieur à 10 % dans la plupart des régions du monde ». Selon le même article, le taux actuel de survie en France est de 7 %. Afin d'améliorer ce taux, l'initiation et la formation aux gestes qui sauvent est fondamentale. Selon la Croix Rouge, moins de 40 % des Français sont formés à ces gestes salvateurs. Davantage que des formations uniques (qui peuvent durer une journée entière voire plusieurs jours), certains plaident pour la mise en place de formations très courtes mais répétées tout au long de la vie. Ces courtes formations pourraient avoir lieu tant lors des différents niveaux d'études (primaires, collèges, lycées, études supérieures) que sur le lieu d'exercice professionnel. Dès lors et au regard des recommandations émises par le groupe international d'expert, il souhaite connaître la stratégie du Gouvernement afin d'améliorer, dans les années à venir, le taux de survie après un arrêt cardiaque.

Données clés

Auteur : [M. Benjamin Dirx](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11285

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2023](#), page 8074

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)